

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2010

Approbation du compte de gestion 2009 de la Commune

**Approbation du compte de gestion 2009 du budget annexe
lotissement communal**

Vote du compte administratif 2009 de la Commune

**Vote du compte administratif 2009 du budget annexe
lotissement communal**

Travaux d'aménagement d'une salle de classe

Le conseil Municipal approuve l'estimatif et la demande de subvention concernant cet aménagement.

Vente de parcelle et échange de terrains

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de différentes parcelles sur la Commune, appartenant à :

- M. Pierre Lafon
- GFA Esban, GFA Roudadou, M. Fages Jean Michel
- M. Raymond Vaurs
- M. Daniel Delrieu
- M. Michel Puech et M. Francis LADOU
- Indivision Gardes-Chandelier et M. et Mme Jean Pierre Gardes
- Indivision Pradel

La liste des parcelles concernées est consultable en Mairie.

Approbation des devis pour les travaux d'éclairage publics de la place de Beillac

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le syndicat départemental d'énergie du cantal.

Le conseil Municipal décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet, d'autoriser Mr le Maire à verser le fond de concours et d'inscrire dans les documents budgétaires de la Commune la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

Approbation convention ATESAT

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT et ses annexes pour la mission de base et les missions complémentaires suivantes :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité de la voirie
- assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie
- gestion du tableau de classement de la voirie
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie

Le conseil Municipal décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ouverture d'une ligne de trésorerie:

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal qu'en raison d'un certain retard et des difficultés rencontrées pour les ventes des terrains du lotissement communal, il y aurait lieu de prévoir la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'une ligne de trésorerie à la Caisse Régionale du Crédit Agricole eMutuel de centre fFance, d'un montant de 100 000 € d'une durée de 12 mois.